

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1092

présenté par

M. Portes, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 1ER A

À la fin de l'alinéa 26, substituer aux mots :

« des causes structurelles qui sont à l'origine des mouvements migratoires »,

les mots :

« de l'impact en droits humains de la politique migratoire de la France dans les pays tiers. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons une évaluation de l'impact en droits humains de la politique migratoire de la France dans les pays tiers.

Selon le rapport de l'ONG CCFD Terre solidaire intitulé "Dans l'angle mort : le rôle de la France dans l'externalisation des politiques migratoires européennes" publié en septembre 2022, la France est l'Etat européen qui a signé le plus d'accords de coopération migratoire avec des pays tiers.

La France a également largement participé à la mise en œuvre de financements européens dédiés à ces politiques, via ses opérateurs. Elle s'est notamment investie de plusieurs initiatives régionales focalisées sur les routes migratoires vers l'Europe.

Pour répondre aux enjeux liés à la « dimension externe des migrations », avec un rôle toujours plus prépondérant du ministère de l'Intérieur sur le ministère des Affaires étrangères, la France adopte également cette vision.

"L'externalisation des politiques migratoires est liée à un certain nombre de risques importants : violations des droits humains, dilution des responsabilités en matière de protection internationale, instrumentalisation de l'aide publique au développement, etc. Pourtant, elle bénéficie d'une grande opacité sur son déploiement, qui permet à la Commission européenne et aux États membres de l'UE d'agir sans un cadre de redevabilité clair quant à leurs actions", explique l'ONG avec laquelle nous avons travaillé cet amendement.